

trente bichets de bled. Le curé moderne s'appelle Gabriel Dumas, pourvu sur notre nomination il y a seize ans ; le nombre des communiants n'est que d'environ 200.

« Le curé a de plus une vigne, trois terres, un pré et une petite rente noble. En sortant de l'église paroissiale, il y a une chapelle dédiée à Notre-Dame régulière de l'Ordre de Saint-Benoist, dépendant de notre abbaye d'Esnay, Pierre Landry, religieux de notre abbaye d'Esnay en est prébendier, et pour revenu elle jouit de la rente noble dite de Montléon, qui vaut 30 livres par an et a de plus une petite terre.

« En l'église abbatiale régulière est une commission de messes possédée par le curé d'Anse, qui vaut environ 50 livres ; nous en sommes collateurs comme abbé d'Esnay, ledit curé n'y dit qu'une messe par an, et autrefois il en disait une par semaine.

« Nous avons ordonné et ordonnons au curé de tenir Ses registres curiaux en leurs reliures, non en papiers détachés ; enjoignons au sieur Bailli de faire réparer la chapelle de Saint-Claude, qui est en mauvais estat, menace ruine, et par sa cheute peut donner atteinte à la nef de l'église, et ce dans trois mois, à peine de privation du droit qu'il a en icelle qui sera donné à d'autres ; et d'autant que le Saint-Sacrement est tenu dans un tabernacle d'où l'on ne peut le tirer et l'atteindre qu'en montant sur l'autel, nous ordonnons aux paroissiens d'acheter un petit tabernacle qui sera mis sur l'autel et où l'on tiendra le Saint-Sacrement. Enfin ordonnons au curé d'Anse de faire exactement le service qu'il doit à la commission de messes qu'il possède en l'église priorale, aussi à peyne de privation et afin qu'on ne prétende cause d'ignorance de nos présentes ordonnances et réglemens, mandons expressément au curé de les